



Remboursement immédiat impossible et menace de plainte

Par **mister wengo**, le **02/12/2009** à **16:58**

Bonjour,rnrnJe suis en stress. Est-il possible de porter plainte contre moi pour un remboursement que je ne peux pour le moment pas faire étant donné ma situation Virement et retrait impossible, découvert à géré à la pincette. Situation connue par l'intéressé qui ne répond pas à mes appels sauf à 1 sms. Intéressé que j'ai aidé plusieurs fois. Il s'agit d'une somme de 500€ que l'intéressé m'a fait par virement avec fax signé de sa main.rnrnEn espérant avoir une réponse rapide ou des conseils,rnCordialement,rnrnR.L.

Par **jeetendra**, le **03/12/2009** à **10:29**

Bonjour, vous ne pouvez pas rembourser cela arrive, c'est pas la fin du monde (difficultés financières sérieuses, récurrentes, etc.), expliquez par courrier recommandé avec accusé de réception cette difficile situation à votre créancier qui n'a pas à vous harceler non plus, ni intimider, tenez bon, cordialement.

Par **mister wengo**, le **03/12/2009** à **11:55**

Il s'agit d'un particulier en faillite. Il a selon la loi possibilité de porter plainte?

Par **jeetendra**, le **03/12/2009** à **12:05**

porter plainte (police, gendarmerie) pour un litige d'ordre privé relatif à un pret d'argent, allons, allons, ça n'ira pas jusque là, les forces de l'ordre ont d'autres préoccupations, bon après-midi à vous.